

**ARRETE DAJI/2016/Signature/N°190
Portant délégation de signature du
Président d'Aix-Marseille Université**

à

**Monsieur Jean-Philippe POTIER
Directeur Général Adjoint des Services
(DGAS)**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 5 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

**Chapitre I
Scolarité**

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale des Services, il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe POTIER, Directeur Général Adjoint des Services de l'Université d'Aix-Marseille, à effet de signer toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président en sa qualité de chef d'établissement, responsable de l'organisation du service public d'enseignement, **à l'exception de :**

- **la désignation des jurys d'examen,**
- **la signature des diplômes.**

**Chapitre II
Gestion de personnel**

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale des Services, il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe POTIER, Directeur Général Adjoint des Services de l'Université d'Aix-Marseille, à effet de signer toutes les pièces afférentes à l'exercice des attributions du Président en sa qualité du chef d'établissement, responsable de l'organisation des services et de l'affectation des personnels **à l'exception de :**

- **l'évaluation, l'affectation et des décisions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs,**
- **la notation, l'affectation et les décisions relatives à la promotion des enseignants du second degré,**
- **des décisions relatives aux primes susceptibles d'être versées aux enseignants-chercheurs et enseignants,**
- **des contrats de recrutements des personnels enseignants contractuels (ATER, doctorant contractuel et vacataire).**

Chapitre III Dispositions générales

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

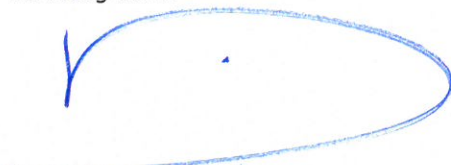
Article 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le.....06 JAN. 2016

Le délégataire



Monsieur Jean-Philippe POTIER
Directeur Général Adjoint des Services

Fait à Marseille, le 06 janvier 2016

Le délégant



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université